



**BILAN ET PERSPECTIVES  
2018-2019**

## FORMATION INITIALE DES CPH LES PREMIERS RÉSULTATS

Chargée de la formation initiale obligatoire des nouveaux conseillers prud'hommes (CPH) depuis le décret n° 2017-684 du 28 avril 2017, l'ENM a assuré la formation de quelques 8500 personnes en 2018-2019, dans un délai contraint de 15 mois pour chaque conseiller.

Un suivi individualisé a été mis en place par le département des formations professionnelles spécialisées pour permettre à tous les conseillers prud'hommes nouvellement nommés de suivre les 5 jours de formation initiale dans les meilleures conditions possibles.

Le point sur la mise en œuvre de cette formation, alors que le délai de formation s'est achevé le 30 avril 2019 pour les premiers conseillers concernés.

### Les chiffres au 30/04/19

- **8099** conseillers inscrits en formation initiale en décembre 2017 répartis en trois promotions.
- Au 30 avril 2019, ils étaient **7303** à être encore inscrits, compte tenu des démissions intervenues
- Sur ces 7303 conseillers, **7146** ont validé les 5 jours de FI : taux de validation : 97,85%
- **157** CPH n'ont pas validé leur 5 jours de formation : 2,15%



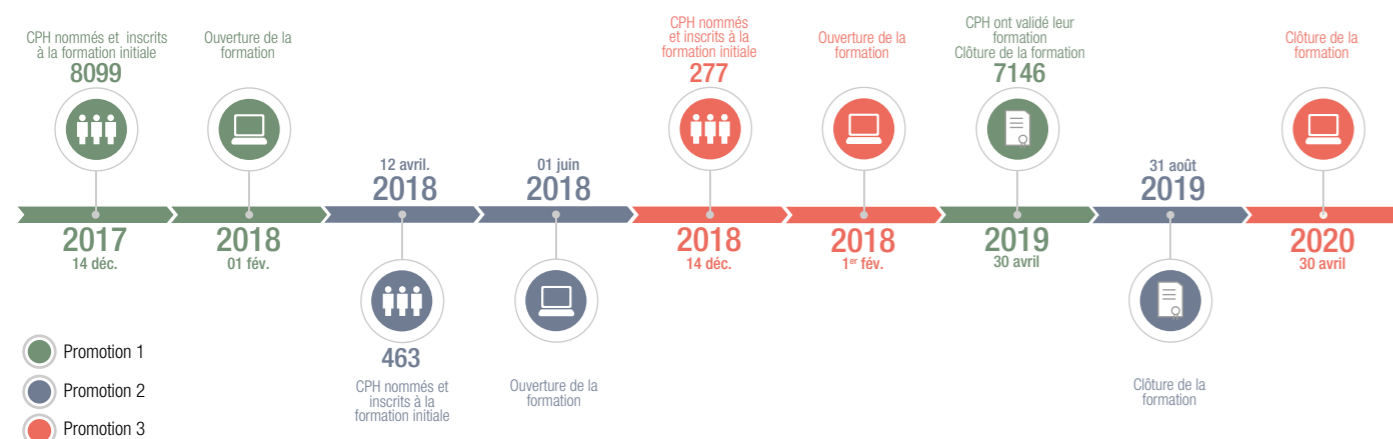
### Les objectifs de formation

La formation initiale, qui s'intègre dans le cadre plus large de la réforme de la justice prud'homale, vise la professionnalisation des conseillers prud'hommes.

Elle a pour objectif de leur permettre d'acquérir les connaissances procédurales et les techniques et méthodologies utiles à l'exercice de leur fonction de conseiller prud'homme.

### Le calendrier des formations des promotions de CPH

Au fil des nominations, l'École accueille les promotions de CPH pour les former.



### Les dispositifs déployés

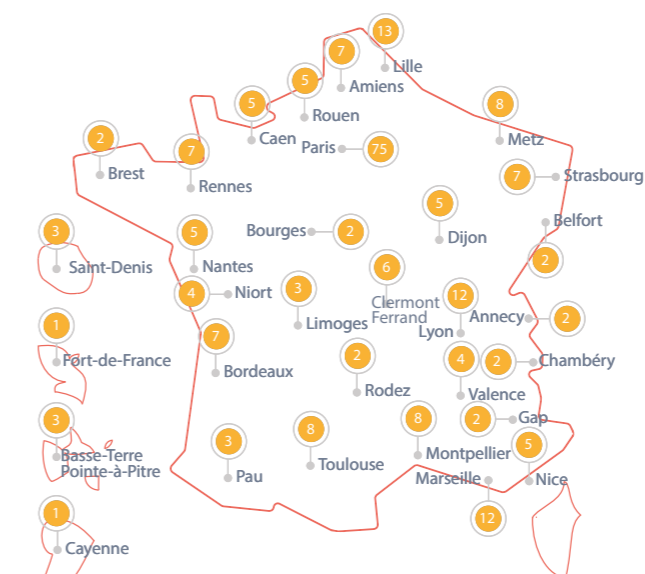
#### Deux étapes de formation obligatoires

- 3 jours d'e-formation à distance composés de 4 modules thématiques,
- 2 jours d'ateliers en présentiel, animés par un magistrat-formateur pour des groupes de 45 participants maximum, tenus sur l'ensemble du territoire français, avec un objectif de proximité géographique.

#### Ateliers et e-formation : les thématiques abordées

Les 5 jours de formation permettent aux CPH d'aborder :

- l'organisation administrative et judiciaire,
- le statut, l'éthique et la déontologie du conseiller prud'homme,
- le procès devant le conseil de prud'homme,
- la tenue de l'audience et la rédaction des décisions.



### Les moyens utilisés

#### Une équipe dédiée au sein de l'ENM :

- 12 personnes dédiées au pôle de formation des conseillers prud'hommes ont travaillé à la conception, à la mise en place et au suivi de cette formation initiale en lien avec le service e-formation de l'ENM pour la médiatisation des modules d'e-formation, et avec l'aide d'une pédagogie.

#### Ses missions :

- Concevoir l'ingénierie de la formation, et l'ingénierie pédagogique,
- Organiser la formation, dans ses aspects pédagogiques et logistiques,
- Suivre la mise en œuvre de la formation, notamment celle des ateliers se déroulant dans 32 sites, à Paris et en région,
- Échanger avec les conseillers prud'hommes en cas de difficultés, et plus généralement pour répondre à leurs questions,
- Former les formateurs et les accompagner dans leurs missions : organisation de regroupements de formateurs, déplacements sur sites, diffusion d'une newsletter,
- Évaluer la formation, par la création et l'exploitation de questionnaires spécifiques, mais également par des déplacements pour observer les ateliers,
- Réviser, améliorer la formation au vu des retours des formateurs et des apprenants.

### En 2019

- 1 nouvelle promotion attendue,
- Révision des modules par le DFPS pour améliorer leur contenu d'un point de vue pédagogique, et tenir compte des évolutions législatives.

### Des magistrats-formateurs recrutés et accompagnés

L'École nationale de la magistrature accompagne dans la durée les 108 magistrats-formateurs dans leur mission de formation.





**ENM**  
ÉCOLE NATIONALE  
de la MAGISTRATURE

8 rue Chanoinesse  
**75004 Paris**  
France  
+33 (0)1 44 41 88 20

10 rue des frères Bonie  
**33080 Bordeaux Cedex**  
France  
+33 (0)5 56 00 10 10

[www.enm.justice.fr](http://www.enm.justice.fr)  
[www.e-formation.enm.justice.fr](http://www.e-formation.enm.justice.fr)

Juin 2019